

PROCLAMATION

The Environment Amendment Act (Reducing Pesticide Exposure) (S.M. 2014, c. 21)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name January 1, 2015, as the day on which *The Environment Amendment Act (Reducing Pesticide Exposure)* (S.M. 2014, c. 21) comes into force.

HIS HONOUR PHILIP S. LEE
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba
Winnipeg, Manitoba
December 10, 2014
Minister of Justice and Attorney General
JAMES ALLUM

PROCLAMATION

Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides), c. 21 des L.M. 2014

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 1^{er} janvier 2015 la date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant la *Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)*, c. 21 des L.M. 2014.

PHILIP S. LEE,
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Le 10 décembre 2014
Le ministre de la Justice et procureur général,
JAMES ALLUM